



CLDD

**CONSEIL LOCAL
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

PAYS DIOIS



QU'EST-CE QU'UN CLD

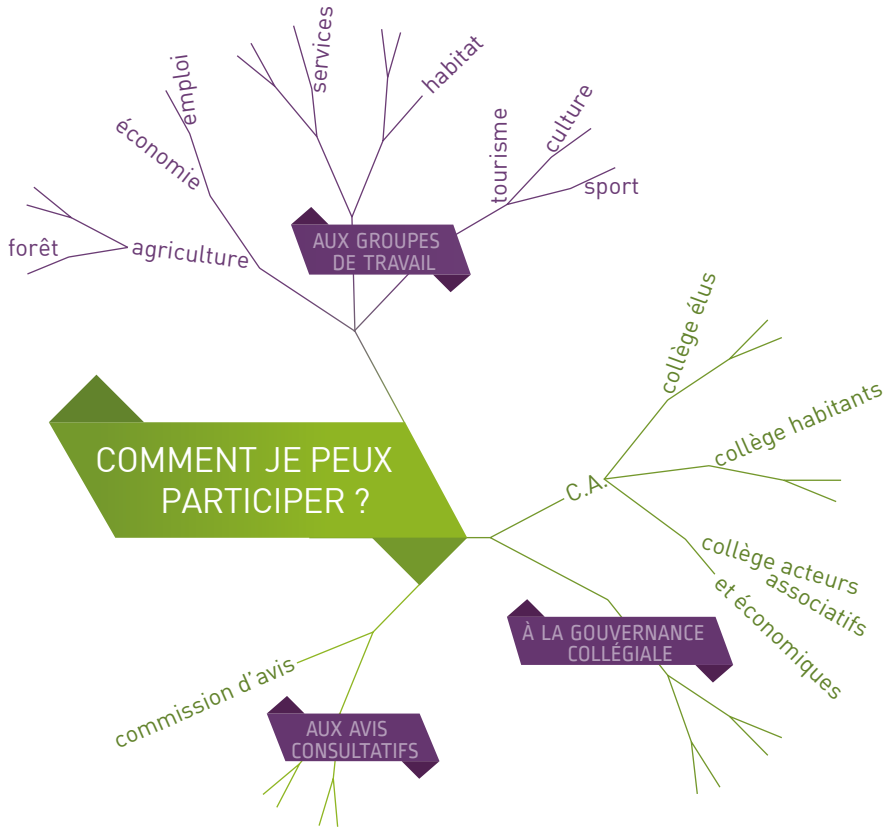
Les Conseils de Développement ont été créés par la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du 25 juin 1999 (dite loi Voynet) visant au renforcement de la concertation locale et de la participation des représentants de la société civile aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Librement organisés, leur vocation est de constituer des lieux de propositions afin d'exercer une fonction de mobilisation de la société civile, et le cas échéant, de relais d'informations auprès des populations.

En 2004, la Région Rhône-Alpes rend l'existence de ces CLD systématique sur l'ensemble de ses 44 Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA). Ces CDRA sont des contrats tripartites signés entre la Région Rhône-Alpes, les élus locaux et les CLD pour accompagner les projets des territoires. Sur notre territoire, c'est la Communauté des Communes du Pays Diois (CCD) qui porte le contrat. La nouvelle génération de contrat se nomme Contrat de Développement Durable.

COMMENT S'ORGANISE UN CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

- Une **charte de territoire** en définit les grandes orientations pour le développement.
- Un **programme d'actions** en détaille les thématiques dans lesquelles seront financés les différents projets portés par les associations, entreprises et/ou collectivités.
- Un **Conseil Local de Développement** donne des avis sur les grandes étapes du Contrat.

LE CLD PAYS DIOIS



Le CLD est né en 2005 et s'est structuré en association loi 1901 en décembre 2007. En mars 2012, le CLD est refondé en CLDD (Conseil Local de Développement Durable) et s'organise dorénavant autour d'une gouvernance mixte :

- un collège d'habitants,
- un collège d'acteurs associatifs et économiques
- un collège d'élus (dont membres de droit : l'élu régional rapporteur et le chef de projet du CDDRA).

Le CLDD est un espace ouvert à tous, financé principalement par les pouvoirs public (Région Rhône-Alpes et CCD). Il favorise la communication entre les différents acteurs du territoire. Il est l'incarnation de la démocratie participative.

NOS VALEURS

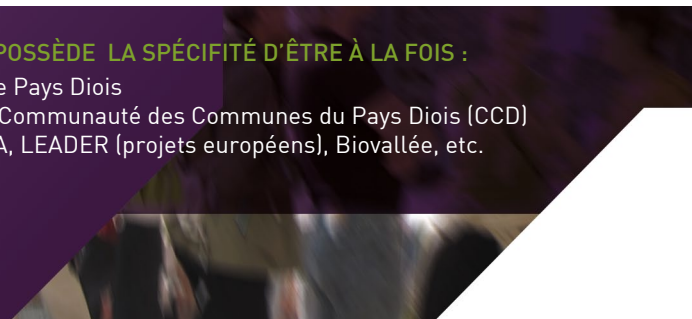
Citoyenneté et intérêt pour
l'avenir du Diois
Sens du collectif et de l'intérêt général
Ecoute et ouverture d'esprit
Développement durable : social, économique,
environnemental, gouvernance...

MISSIONS ET ACTIONS

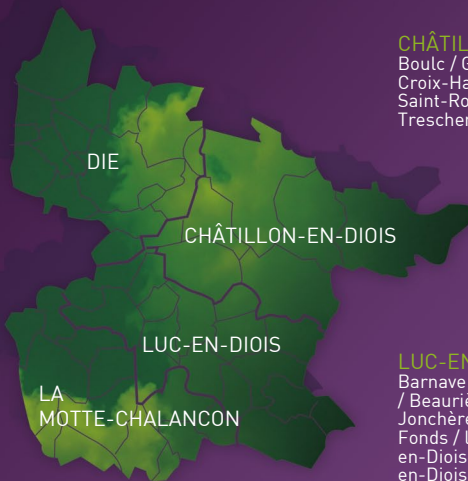
- Le CLDD organise une **Commission d'Avis** une fois par mois, ouverte à tous ; elle exprime un avis sur les projets portés par des associations, collectivités, etc., instruits par la Communauté des Communes pour un financement dans le cadre du CDDRA.
- Le CLDD organise des **réunions d'informations publiques** sur les grandes thématiques présentes dans la charte de territoire.
- Le CLDD organise également des **groupes de travail** ouverts à tous sur des sujets en lien avec les thématiques du contrat.
- Le CLDD peut **s'autosaisir de sujet** en lien avec les besoins des habitants, afin de participer au **développement local** en apportant des contributions à destination des élus dans une perspective d'aide à la décision.
- Le CLDD est associé aux procédures régionales telles que le Contrat Territorial Emploi Formation et le Grand Projet Rhônalpin BIOVALLEE.
- Le CLDD a un **rôle d'information** important, il s'est doté d'un outil numérique (www.cddd-paysdiois.fr) qui permet de se tenir au courant de l'ensemble des «travaux» qu'il mène.

LE TERRITOIRE DU PAYS DIOIS POSSÈDE LA SPÉCIFICITÉ D'ÊTRE À LA FOIS :

- Un territoire « historique » : le Pays Diois
- Un territoire administratif : la Communauté des Communes du Pays Diois (CCD)
- Un territoire de projet : CDDRA, LEADER (projets européens), Biovallée, etc.



DIE / Aix-en-diois / Barsac
/ Chamaloc / Laval-d'Aix /
Marignac-en-diois / Molières-
Glandaz / Montmaur-en-diois /
Ponet-et-Saint-Auban / Pontaix /
Romeyer / Saint-Andeol / Saint-
Julien-en-Quint / Sainte-Croix /
Vachères-en-Quint /



CHÂTILLON-EN-DIOIS /
Boulc / Glandage / Lus-la-
Croix-Haute / Menglon /
Saint-Romans /
Treschenu-Creyers /

LUC-EN-DIOIS / Auelon /
Barnave / Beaumont-en-Diois
/ Beaurières / Charens /
Jonchères / la Bâtie-des-
Fonds / les Prés / Lesches-
en-Diois / Miscon / Montlaur-
en-Diois / Pennes-le-Sec /
Poyols / Recoubeau-Jansac /
Valdrôme

LA MOTTE-CHALANCON /
Arnanay / Bellegarde-en-Diois / Brette / Chalancon /
Etablissement / Gumiane / Pradelle / Rochefourchat /
Rottier / Saint-Dizier-en-Diois / Saint-Nazaire-le-
Désert / Volvent

biovallée®



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

CLDD - Place de l'Évêché, 26150 Die - 04 75 21 58 66

www.cldd-paysdiois.fr coordination@cldd-paysdiois.fr

Le Rhône
RhôneAlpes
CONTRAT
DEVELOPPEMENT DURABLE
PAYS DIOIS

